



Plan de protection TCVGD



Version 2.0.

Date 02.05.2020

**Contacts COVID-19 TCVGD : Mélina Gonzalez &
Sarah Pflug**

Plan de protection

1. Mesures clubs & centres

1.1. Personne mandatée COVID-19

Le TCVGD désigne sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients et est inscrite dans l'administration des membres de Swiss Tennis : Méлина Gonzalez & Sarah Pflug : ecole@tcvgd.ch - 079 812 95 14 ; sarah.pflug@tcvgd.ch - 0765096388.

Le Comité, le secrétaire et les intendants font appliquer les mesures.

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations :

- Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les intendants.
- Les poignées de portes et autres surfaces sont régulièrement désinfectées par les intendants.
- Les poubelles sont fermées et les déchets ramenés chez soi.
- Le système d'eau potable est rincé avant d'être remis en service.
- Les portes d'accès aux terrains restent entrouvertes pour réduire les manipulations.
- RAPPEL : l'entretien et l'arrosage des terrains sont exclusivement assurés par les intendants.

1.3. Eloignement physique

Respect des distances physiques :

- Distance minimale de 2 mètres entre les personnes présentes et/ou 10m² par personne.
- Rassemblements interdits.
- Pas de contact physique.
- Maximum 5 personnes simultanément sur un terrain.
- Les bancs et chaises sur les terrains sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.
- Les joueurs peuvent entrer sur le terrain uniquement lorsque tous les joueurs de l'heure précédente sont sortis.

1.4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

- Les rassemblements de plus de 5 personnes sont interdits sur tout le site du TCVGD.
- Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis, mur, espaces verts.
- Les vestiaires, toilettes, douches, secrétariat et clubhouse ne sont pas accessibles.
- Les invités sont autorisés, pour autant que les membres qui invitent fassent respecter les mesures.
- Le règlement estival 2020 s'applique [sauf point 4 « pointage »].
- Pas de restauration possible directement au Club.

1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection :

- Obligation de faire les réservations nominatives via le système de réservation en ligne Ballejaune et d'enregistrer tous les joueurs effectifs.
- Pas de réservation depuis l'ordinateur du Club – en cas d'absence de connexion à domicile, appeler le secrétariat ou l'intendant pour qu'il effectue la réservation complète.
- Obligation d'annuler la réservation en cas d'absence au moins 1h avant l'heure prévue.
- Le pointage est annulé.

1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP :

- Rester chez soi en cas de symptômes et contacter son médecin.
- Respecter les recommandations générales de l'OFSP.

1.7. Obligation d'informer

Information donnée aux joueurs de tennis et aux autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises :

- Le « Plan de Protection » du TCVGD a été communiqué le 4 mai 2020 aux membres et aux participants des cours (représentant légal pour les enfants) via les canaux suivants : site Internet, mailing général aux membres, affiches au club.
- L'affiche de l'OFSP a été affichée ; elle est complétée par l'affiche de Swiss Tennis

2. Mesures pour les joueurs de tennis

2.1 Respect des mesures de protection

Tous les joueurs qui viennent au TCVGD ont lu, acceptent et respectent les mesures du plan de protection :

- Par la réservation et la confirmation du terrain réservé, le membre accepte les mesures de protection définies.
- Il incombe aux parents de veiller à ce que leurs enfants respectent eux aussi les directives.
- Tout manquement aux mesures de protection énoncées entraînera une interdiction temporaire de jeu voire une suspension de la cotisation.

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations :

- Les joueurs doivent se laver les mains avant et après avoir joué au tennis.
- Les joueurs se désinfectent les mains au cours de la partie et doivent avoir avec eux une solution hydroalcoolique.
- Pas de poignée de main à la fin de la partie.
- Les joueurs n'échangent aucun objet.
- Pour éviter une éventuelle contamination par les balles, Swiss Tennis recommande aux joueurs d'amener leurs propres balles, de les marquer et de ne pas toucher des mains les balles du partenaire de jeu.
- Les poubelles sont fermées : les joueurs ramènent leurs déchets et détritrus chez eux.

2.3 Réserveation des courts et durée de séjour

Réserveation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux :

- Les joueurs doivent impérativement réserver le terrain via le système de réserveation Ballejaune et tous les joueurs sur le terrain doivent apparaître nominativement sur la réserveation.
- Les joueurs doivent annuler la réserveation en cas d'absence au plus tard 1h avant l'heure.
- Les joueurs ne peuvent pas entrer sur l'installation tant que des joueurs sont sur le terrain et au plus tôt 5 minutes avant leur partie ; ils doivent avoir quitté l'installation au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps de jeu. Les joueurs attendent que le terrain soit libéré avant d'y entrer.

2.4 Eloignement physique

Respect des distances physiques :

- Distance minimale de 2 mètres entre les personnes présentes et/ou 10m² par personne.
- Rassemblements interdits en-dehors des terrains.
- Pas plus de 5 personnes simultanément sur un terrain.
- Pas de contact physique et renoncer aux poignées de main en fin de partie.
- Le TCVGD recommande de faire des simples et déconseille les doubles qui ne permettent pas de respecter les distances physiques, à l'exception des membres d'une même famille.
- Les joueurs peuvent entrer sur le terrain uniquement lorsque tous les joueurs de l'heure précédente sont sortis.
- Aucun parent ou accompagnant ne peut entrer sur le court de tennis.

3. Mesures pour l'enseignement du tennis

3.1. Responsabilité

Les joueurs de tennis et les juniors acceptent et respectent les mesures ordonnées par le TCVGD ; dans le cadre de cours de tennis adultes et juniors, privé-et collectif :

- Les professeurs de tennis et moniteurs sont responsables de l'application des mesures de protection définies par le TCVGD.
- Les leçons incluant des personnes de plus de 65 ans sont limitées à 2 personnes + le professeur.
- Les cours adultes sont autorisés jusqu'à 4 joueurs + le professeur (par décision du Comité du 02.05.20).
- La capacité des cours juniors est réduite et limitée à 4 juniors + le professeur de tennis.
- Les entraînements et formes d'enseignement sont adaptés.

3.2. Eloignement physique et taille maximale des groupes

Respect des distances physiques :

- Distance minimale de 2 mètres entre les personnes présentes et/ou 10m² par personne.
- Rassemblements interdits.
- Pas de contact physique.
- Les joueurs peuvent entrer sur le terrain uniquement lorsque tous les joueurs du cours précédent sont sortis.
- Aucun parent ou accompagnant ne peut entrer sur le court de tennis.

- Un marquage au sol peut être mis en place afin de faire respecter les distances minimales.

3.3. Respect des règles d'hygiène

Les joueurs de tennis et juniors qui prennent des cours s'engagent à accepter et respecter les mesures de protection et règles d'hygiène mises en place par le TCVGD :

- Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition des joueurs/juniors prenant des cours une solution hydroalcoolique.
- Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.
- Les juniors et joueurs prenant des cours ne ramassent pas les balles manuellement mais utilisent les paniers.
- Chaque joueur doit venir avec sa gourde personnelle et remplie (pas de remplissage d'eau aux fontaines possible).
- Pas d'échange de matériel durant la leçon.

3.4. Entraînements annoncés

- Les cours privés et les cours collectifs adultes et juniors sont annoncés sur le tableau des réservations Ballejaune.
- La responsable de l'école de tennis, en collaboration avec les moniteurs et professeurs, tient un registre rigoureux des présences concernant les participants présents à tous les cours.
- Les leçons incluant des personnes de plus de 65 ans sont limitées à 2 personnes + le professeur.

3.5. Information des clients

Information donnée aux joueurs de tennis et aux autres personnes concernées sur les mesures prises :

- Le « Plan de Protection » du TCVGD a été communiqué le 4 mai 2020 aux membres et aux participants des cours (représentant légal pour les enfants) via les canaux suivants : site Internet, mailing général aux membres, affiches au club.
- L'affiche de l'OFSP a été affichée ; elle est complétée par l'affiche de Swiss Tennis.

Annexes

- Affiche de l'OFSP ; Affiche de Swiss Tennis ; Règlement de jeu estival 2020 « spécial Covid-19 ».

Conclusion

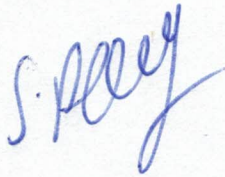
Ce document a été établi le 2 mai 2020 par le Comité du TCVGD.

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les membres et clients.

Personnes mandatées COVID-19. Signatures et date :

Vessy, le 4 mai 2020


Melina Gonzalez


Sach PFUG